



PLAN CLIMAT

Webinaire Entreprises et transition écologique

01. 3 piliers en faveur de la transition des entreprises

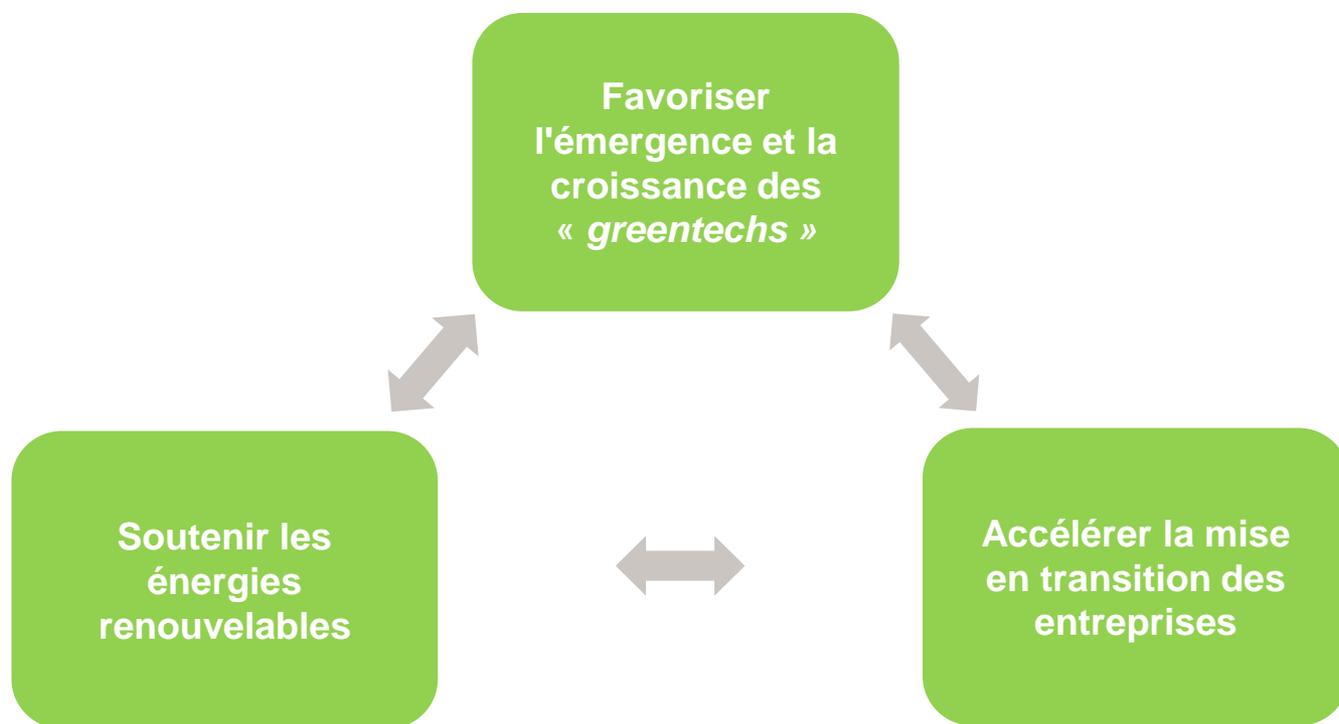
02. Une offre renouvelée en financement

03. Un continuum d'accompagnement

04. Focus sur le Diag Eco-Flux

01

Les 3 piliers du plan climat Bpifrance en faveur de la transition



02

Une offre renouvelée en financement (1/3)

L'offre de financement dédiée à la TEE

Le Prêt Vert ADEME



Se former aux enjeux et moyens liés à la transition écologique

- PME
- Diag ECOFLUX ou Aide ADEME
- 10K€ à 1 000 K€
- 2 à 10 ans // 2 ans de différé max
- Partenariat 1 pour 1
- Taux bonifié



Le PEE



Obligés

Financer les équipements éligibles CEE

- PME
- 10K€ à 500 K€
- 3 à 7 ans // 2 ans de différé max
- Partenariat 1 pour 1
- Fiches « Tertiaires » et « Industries »

02

Le Prêt Economies d'Énergie (2/3)

POURQUOI ?

Développé en partenariat avec les obligés du dispositif CEE, le Ministère de la Transition Ecologique ainsi que l'ADEME, ce Prêt a pour objectif **d'encourager l'efficacité énergétique des TPE et des PME** en finançant les équipements éligibles aux CEE des secteurs Tertiaire et Industrie

POUR QUI ?

- **PME selon la définition européenne** quelle que soit leur forme juridique, y compris aux SCI et aux entreprises individuelles ;
- En exploitation depuis plus de 3 ans
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0
- Exclusions : entreprises en « difficultés » selon définition Européenne.

QUOI ?

- **Montant** : de 10 000 € à 500 000 €

Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

- **Durée** : de 3 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum
- **Taux** : fixe bonifié grâce aux ressources des obligés
- **Partenariat financier** : 1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois pour les prêts supérieurs à 100 000 €
- **Frais de dossier** : 0.40% min. du montant du Prêt
- **Assurance Emprunteur obligatoire**

COMMENT ?

Contactez votre interlocuteur Bpifrance ou avignon@bpifrance.fr
RDV directement dans votre espace sur le site : mon.bpifrance.fr

02

Les prêts Verts (3/3)

POURQUOI ?

Développé en partenariat avec l'ADEME, ce Prêt Vert a pour objectif **d'encourager les TPE, PME et ETI à engager des projets de transition écologique et énergétique** faisant suite à un diagnostic environnemental (une aide ADEME, Diag Eco Flux) et visant à :

- optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière,) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- investir dans la mobilité « zéro carbone » des personnes et des marchandises
- favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'Energies renouvelables

POUR QUI ?

- **PME ou ETI;**
- En exploitation depuis plus de 3 ans
- Dont la cotation FIBEN est comprise entre 3++ et 5, ou cotation 0
- En situation de pouvoir recevoir une aide « de minimis »
- Exclusions : entreprises en « difficultés » selon définition Européenne.

QUOI ?

- **Montant** : de 10 000 € à 5 000 000 €
Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.
- **Durée** : de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum
- **Taux** : fixe préférentiel
- **Partenariat financier** : 1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois
- **Retenue de garantie** : 5%
- **Frais de dossier** : 0.40% min. du montant du Prêt
- **Assurance Emprunteur obligatoire**

COMMENT ?

Contactez votre interlocuteur Bpifrance ou avignon@bpifrance.fr

03

Un continuum d'accompagnement renforcé



L'offre d'accompagnement dédiée à la TEE est au cœur du plan climat de Bpifrance

Modules de e-learning



Se former aux enjeux et moyens liés à la transition écologique

- Efficacité énergétique
- Cycle de vie des produits
- Offres Développement durable



Accessible sur Bpifrance Université pour toutes les entreprises

Climatomètre



Permettre à toutes les entreprises de s'autoévaluer

- Test rapide en ligne
- Orientation vers l'offre de Bpifrance dédiée à la transition



Accessible sur BEL pour toutes les entreprises

VTE Vert



Engager les forces vives vers des missions climat

- Sensibilisation des entreprises aux enjeux de transition par un lien direct avec le dirigeant

Rdv sur le site : vte-france.fr

Accélérateur TEE



Accélérer les offreurs de solutions TEE

- Développeurs EnR
- Ecotechnologies
- Economie circulaire
- Entreprises de la chaîne de valeur énergétique

Diag Eco-flux



Permettre aux entreprises de maîtriser leurs flux

- Eau
 - Energie
 - Matières
 - Déchets
- Gains financiers



04

Le Diag ECO FLUX

(1/4)



Diag Eco-Flux propose un accompagnement personnalisé pour réaliser des économies durables, en réduisant les consommations d'Énergie, Matière, Eau et production de Déchets

ACCOMPAGNEMENT SIMPLE EN 4 ÉTAPES



ÉTAPE 1 ANALYSE DE VOS PRATIQUES

L'expert sélectionné mène l'analyse à vos côtés sur la base de vos informations. Vous repérez ainsi avec lui vos sources d'économies.



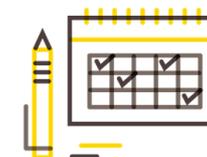
ÉTAPE 2 DÉFINITION D'UN PLAN D'ACTION

Personnalisé et chiffré, il vous permet d'anticiper les gains pressentis, c'est vous qui en validez la faisabilité avec l'expert.



ÉTAPE 3 MISE EN PACE DES ACTIONS

Pendant un an, vous mettez en œuvre votre plan d'actions en réalisant des points de suivi réguliers avec l'expert.



ÉTAPE 4 ÉVALUATION

A l'issue de l'accompagnement vous évaluez conjointement avec l'expert, ce qui vous permettra d'envisager d'autres actions

CONTACT

Site : <http://diagecoflux.bpifrance.fr>

Mail : diagecoflux@bpifrance.fr

04

Le Diag ECO FLUX

(2/4)

POURQUOI ?

Le Diag Eco-Flux s'adresse aux dirigeants qui souhaitent **réaliser des économies** et **engager leur entreprise dans une relance économique respectueuse de l'environnement**. Ce programme s'inscrit dans le **Plan Climat** lancé par Bpifrance

QUEL PRIX ?

Ce dispositif, financé par **l'ADEME** et **opéré par Bpifrance**, accompagne les entreprises dans la transition écologique en France

Le prix du Diag Eco-Flux dépend de la taille du site de l'entreprise visé par le dispositif.

Profitez de l'offre de lancement limitée** :

Effectif du site concerné par le Diag Eco-Flux	20 à 50	51 à 250*
Coût pour le site	1 000 € HT	1 500 € HT

POUR QUI ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français
- Avec **un ou plusieurs sites** (usine, restaurant, commerce alimentaire, ...) qui comptent **entre 20 et 250 salariés***,
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Possibilité de faire jusqu'à 5 Diag Eco-Flux par groupe
- Exclusions : entreprises en « difficultés » selon définition Européenne.

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition des sites, l'expertise de bureaux d'étude spécialisées en optimisation de flux.

Ce réseau d'experts conseil est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME. Composé d'intervenants reconnus pour leur expertise dans le domaine de la réduction des coûts énergie, matières, déchets et eau, **l'accompagnement se fait sur 12 mois.**

*Possibilité d'avoir un Diag Eco-Flux pour les sites de plus de 250 salariés, sous réserve de vérification de la faisabilité par le bureau d'études

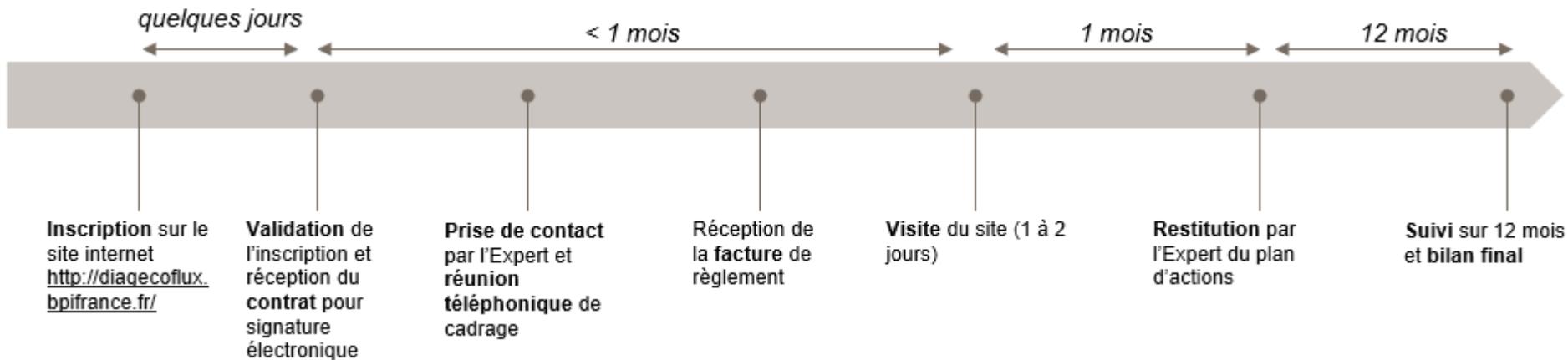
**Tarif valable jusqu'au 31 décembre 2021 et jusqu'à consommation de l'enveloppe

04.

Le Diag ECO FLUX

(3/4)

Parcours client



Rappel des Contacts

Site : <http://diagecoflux.bpifrance.fr>

Mail : diagecoflux@bpifrance.fr

04

Le Diag ECO FLUX

(4/4)

Zoom sur l'inscription

1 Arrivée sur le site internet diagecoflux.bpifrance.fr

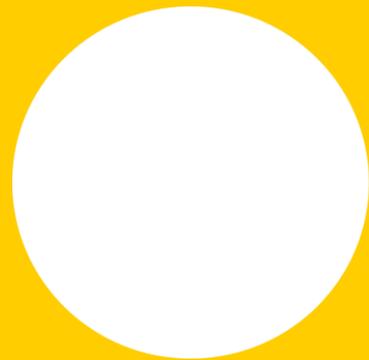


A Redirection vers le formulaire en ligne dans BEL



B Redirection vers une page de création de compte et sélection de la demande « Diag Eco-Flux » dans le tableau de bord





**SERVIR
L'AVENIR**

